



ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

2017

(synthèse)



« Entre défense d'intérêts des collectivités et accompagnement de la mise en œuvre des PPRT, c'est ainsi que nous pourrions résumer l'activité de l'association AMARIS en 2017. »

L'année 2017 aura été marquée par la parution d'un guide à destination des entreprises impactées par les PPRT. **C'est une première pour notre association.** Ce résiguide a notamment été élaboré grâce aux résultats du projet Resirisk conçu en partenariat avec l'agence Edel (2014-2016) sur les 4 sites pilotes : Salaise-sur-Sanne, Lyon Métropole, Bordeaux Métropole, Communauté urbaine d'Arras. **Fruit de nombreux partenariats, il sert aujourd'hui de référence aux entreprises, collectivités et services de l'Etat.** AMARIS a ainsi renforcé sa position de pivot entre les différentes parties prenantes des PPRT et ses relations avec le ministère de la transition écologique et solidaire, l'INERIS et le CEREMA.

En 2017, nous avons démarré **deux autres chantiers qui aboutiront en 2018** : un travail sur la mise en œuvre des PPRT dans les équipements publics et un projet de coopération territoriale sur la question du rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises impactées. Ici encore, nous nous appuyons sur des partenariats forts avec le ministère de la Transition écologique et solidaire, la Métropole de Lyon, le CEREMA, la Caisse des Dépôts et nos adhérents. L'objectif est de vous fournir tous les outils et retours d'expérience dont vous avez besoin pour mettre en œuvre votre PPRT.

AMARIS a continué ses actions plus classiques de représentation et sensibilisation pour trouver des solutions sur des problématiques telles que l'avance du crédit d'impôt, le devenir des terrains délaissés ou expropriés ou pour être mieux reconnu comme des acteurs de la gestion de crise, etc. Les sujets ne manquent. Notre feuille de route pour l'année 2018 est déjà toute tracée !

**Yves Blein
président d'AMARIS,
député du Rhône**

Sommaire

Nos missions	05
Notre organisation	06
Nos adhérents	07
Activités institutionnelles	09
Aux côtés de nos adhérents	11
Les principales actions 2017	13

Nos missions

AMARIS est l'association des collectivités pour la maîtrise des risques technologiques majeurs. Elle réunit les communes, intercommunalités et régions accueillant sur leurs territoires des activités industrielles ou des canalisations de transport de matières dangereuses.



Née en 1990 de la volonté d'aider les communes à gérer l'impact des risques, AMARIS a pour objectif de défendre l'intérêt des collectivités. Ses activités sont financées par les cotisations de ses adhérents et par une subvention du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE). Yves Blein (maire de Feyzin) a été élu président en 2009 et réélu en 2014.

REPRÉSENTER ET DÉFENDRE

AMARIS est l'interlocuteur de référence auprès du ministère de l'Écologie (MEDDE), des fédérations d'industriels, de la presse, etc.

AMARIS offre aux collectivités locales une tribune pour faire part aux pouvoirs publics et aux industriels de leurs difficultés et propositions. Au titre de l'association des maires de France, elle représente les collectivités locales dans différentes instances nationales et groupes de travail.

AU SERVICE DE SES ADHÉRENTS

AMARIS est un lieu ressource sur la prévention des risques technologiques majeurs, qu'il s'agisse d'informations techniques ou juridiques. Elle effectue un travail de veille et d'information, dont ses membres bénéficient via :

- > des journées d'information ;
- > un site internet et une newsletter mensuelle ;
- > des réponses rapides et en direct.

MUTUALISER LES EXPÉRIENCES

Comment cela se passe sur d'autres territoires? C'est une question récurrente adressée à l'association. Pour y répondre, AMARIS diffuse et mutualise les connaissances acquises sur la prévention des risques technologiques, et offre des lieux d'échanges sur les expériences de terrain de ses adhérents : rencontres régionales et nationales, groupes de travail des techniciens des collectivités adhérentes, articles sur le site Internet, lettre d'information.

Notre organisation

Le conseil d'administration d'AMARIS est représentatif de la variété de ses adhérents : grandes métropoles, communes de petite taille, au sein de bassins industriels ou près de sites isolés. Ses membres ont été élus en 2014 pour une durée de 6 ans. A la suite des élections législatives, en application de la loi sur le non cumul des mandats, la ville de Gonfreville-L'Orcher est désormais représentée par son nouveau maire. AMARIS tient à remercier Jean-Paul Lecoq pour son implication dans la vie de l'association.

BUREAU

Yves BLEIN - président

Gérard PERROTIN - secrétaire

Thierry COZIC - trésorier

Les vice-présidents

Yves GUEGADEN, Bernard LE RISBE,

Éléonore PERRIER, Françoise ROSSIGNOL

Les membres du bureau

Alban BRUNO, Fabienne CASTEL,

Didier MOYON, Jean-Pierre TURON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

> Yves BLEIN, député du Rhône et conseiller municipal de Feyzin

> Fabienne CASTEL, conseillère communautaire de la communauté urbaine de Dunkerque, maire-déléguée de Mardyck

> Thierry COZIC, maire d'Arnage

> Jean-Pierre DUBREUIL, vice-président de la communauté de communes de Lacq-Orthez

> Michel GOURTAY, vice-président de Brest Métropole

> Yves GUEGADEN, 1^{er} adjoint au maire de Notre-Dame-de-Gravenchon et conseiller communautaire Caux-Vallée-de-Seine

> Alban BRUNO, maire de Gonfreville-

l'Orcher et vice-président de la communauté de l'agglomération Havraise (CODAH)

> Bernard LE RISBE, conseiller municipal de Jarrie

> Cyrille MOREAU, vice-président de Métropole Rouen Normandie

> Didier MOYON, maire de Vern-sur-Seiche

> Gérard PERROTIN, adjoint au maire de Salaise-sur-Sanne

> Françoise ROSSIGNOL, maire de Dainville
> SAM TOSCANO, 1^{er} adjointe au maire de Pont-de-Claix

> Jean-Pierre TURON, maire de Bassens

REPRÉSENTATIONS EXTERNES

> Instance de suivi PPRT : Y. BLEIN

> Conseil national de la protection civile : M. GUILLOUX

> Conseil supérieur de la prévention des risques technologiques (CSPRT) : G. PERROTIN, Y. GUEGADEN

> ICSI : G. PERROTIN, M. GUILLOUX

> INERIS : Y. GUEGADEN, M. GUILLOUX

Nos adhérents

AMARIS est un réseau de collectivités, d'élus et d'agents.

La variété des profils des adhérents nous permet de rendre compte de toutes les dimensions de la réalité vécue sur le terrain.

En 2017, le nombre des adhérents de l'association est stable.

COMMUNES

Ambès (33)
Angé (41)
Arnage (72)
Aspres-sur-Buech (05)
Aubepierre-Ozouer-le-Repos (77)
Bantzenheim (68)
Bassens (33)
Berre-l'Étang (13)
Boussens (31)
Brignais (69)
Céré-la-Ronde (37)
Chalampé (68)
Champagnier (38)
Chasse-sur-Rhône (69)
Château-Arnoux (04)
Clamecy (58)
Coltainville (28)
Dainville (62)
Douai (59)
Étrez (01)
Feyzin (69)
Fos-sur-mer (13)
Frontignan-Lapeyrade (34)
Genay (69)
Gennevilliers (25)
Gonfreville-l'Orcher (76)
Grandpuits-Bailly-Barrois
Harfleur (76)
Issou (78)
Istres (13)
Jarrie (38)
La Rochelle (17)

Le Bersac (05)
Le Pont de Claix (38)
Lespinasse (31)
L'Hébergement (85)
Lillebonne (76)
Lorient (56)
Irigny (69)
Mardyck (59)
Mazaugues (83)
Mazingarbe (62)
Monestier (38)
Montoir-de-Bretagne (44)
Mourenx (64)
Nesle (80)
Neuville-sur-Saône (69)
Notre-Dame-de-gravenchon (76)
Pierre-Bénite (69)
Puget-sur-Argens (83)
Pulnoy (54)
Rémalard (61)
Ribecourt Reslincourt (60)
Saint-Crespin-sur-Moine (49)
Saint-Fons (69)
Saint-Gaudens (31)
Saint-Hervé (22)
Saint-Martin-de-la-Cluze (38)
Salaise-sur-Sanne (38)
Salindres (30)
Sarralbe (57)
Solaize (69)
St-Julien-en-Beauchesne (05)
Tavaux (39)
Thann (68)
Thiant (59)
Uzel (22)
Valence (26)
Vern-sur-seiche (35)
Village-Neuf (68)
Vonges (21)
Wallers (59)

INTERCOMMUNALITÉS

Communauté urbaine d'Arras
Bordeaux métropole
Brest métropole
Communauté d'agglomération
Caen-la-Mer
Communauté d'agglomération
du Douaisis
Communauté d'agglomération
Fort de France
Communauté d'agglomération
du Havre (codah)
Communauté d'agglomération
La Rochelle

Communauté d'agglomération
Porte-du-Hainaut-Wallers
Communauté de communes
Caux-Vallée-de-Seine
Communauté de communes
de Lacq-Orthez
Communauté de communes
Pays d'Uzel
Communauté urbaine de Dun-
kerque
Grenoble métropole
Grand Lyon métropole
La Carène
Métropole Rouen Normandie
Strasbourg Euromé-
tro-
pole

RÉGION

Région Languedoc-Roussillon-
Midi-Pyrénées

Nos soutiens

Nos partenaires sont essentiels à la vie de notre association.

Ils permettent aux adhérents de bénéficier de l'expertise de toutes les parties prenantes des politiques de la prévention des risques.



Depuis 5 ans, nous travaillons en bonne intelligence avec la Caisse des dépôts. En 2015, nous avons formalisé ce partenariat qui a pris effet en 2016 et a été renouvelé en 2017.

Ce partenariat vise à mutualiser nos ressources pour répondre aux problématiques d'Intérêt Général Environnemental rencontrées par les collectivités. Ensemble, nous poursuivons un travail d'appui des acteurs locaux. Cette collaboration entre nos deux entités s'exprime, par exemple, dans des réunions d'échanges, des interventions, par la recherche de solutions pour répondre à vos besoins.

LE PARTENARIAT - UN SOUTIEN À NOS ACTIONS SUR DEUX AXES

- > sensibilisation des collectivités sur la mise en œuvre des PPRT
- > Participation aux projets sur les équipements publics et le projet de coopération territoriale sur le rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises.

UNE COLLABORATION TOUT AU LONG DE L'ANNÉE POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS

La Caisse des dépôts est un partenaire des collectivités qui développe des offres diverses. Ensemble, nous explorons les outils qui pourraient être activés pour soulager les collectivités dans la mise en œuvre des PPRT. Par exemple :

- > Recherche d'une solution nationale pour l'avance du crédit d'impôt.
- > Recyclage du foncier à risques - Nous avons rencontré CDC Biodiversité pour évoquer la piste des mesures compensatoires afin de valoriser les biens expropriés ou délaissés.

PARTENAIRE INSTITUTIONNEL

- > Ministère de la transition écologique et solidaire
En 2017, AMARIS a bénéficié d'une subvention du MTES dans le cadre d'une convention avec la DGPR.

NOUS TRAVAILLONS AVEC :

- > AMF (association des maires de France), le référent naturel d'AMARIS
- > FNE
- > Association des assises nationales des risques technologiques
- > CEREMA
- > IRMA (institut des risques majeurs), acteur incontournable sur les PCS.
- > INERIS (institut national de l'environnement industriel et des risques)
- > UFIP (union française des industries pétrolières)
- > UIC (union des industries chimiques)
- > ICSI (institut pour une culture de sécurité industrielle)

Activités institutionnelles

Notre enjeu est de faire connaître la position des collectivités, parties prenantes et co-financeurs des politiques de prévention. Pour ce faire, AMARIS rencontre régulièrement les services de l'État et assure la représentation des collectivités dans une série d'instances et de comités de pilotage.

MISE EN OEUVRE DES PPRT

Au cours des 12 derniers mois, AMARIS a continué activement ses actions de défense des intérêts des collectivités territoriales auprès des instances institutionnelles.

En 2017, AMARIS a porté les demandes des adhérents concernant l'ordonnance PPRT adoptée en 2015 et leur souhait d'avoir des clarifications concernant **la mise en œuvre des mesures alternatives aux mesures foncières pour les activités économiques**. Elle a relayé ses positions lors de la consultation sur le texte d'une note technique à destination des services de l'État.

Cette note, en application depuis le 7 novembre, apporte des précisions sur les modalités d'intervention des services de l'État. Elle rappelle que le recours à de telles mesures doit être encouragé lorsque le contexte est favorable. Elle précise les critères permettant d'apprécier leur pertinence et le contenu des études préalables devant être fournies par les propriétaires des biens concernés. AMARIS est particulièrement intervenue pour que des précisions soient apportées sur la notion des personnes situées en extérieur.

En 2017, l'association a également défendu les deux positions suivantes :

> **La nécessité d'identifier un système national d'avance du crédit d'impôt**. AMARIS a rencontré la DGPR, des responsables de la Caisse des dépôts, le réseau Procivis, avec pour résultat l'annonce de la mise en place d'un groupe d'étude.

> **L'impôt sur les plus-value dans le cadre du droit de délaissement**. Yves Blein, député et président d'AMARIS a, dans un premier temps, posé une question parlementaire à l'attention de M. le secrétaire d'État chargé du budget pour savoir quelles solutions le ministre envisageait pour faire bénéficier les propriétaires fonciers souhaitant recourir au délaissement pour des raisons d'exposition aux risques technologiques des mêmes exonérations d'impôt sur les plus-values que les propriétaires recourant au délaissement pour des raisons d'exposition aux risques naturels.

En effet, depuis l'ordonnance PPRT de 2015, les riverains situés en zone d'expropriation peuvent demander le délaissement de leurs biens. Cette mesure, de nature à raccourcir les délais de procédure, est rendue peu attractive car elle entraîne la perte de l'exonération de l'impôt sur la plus-value. En décembre 2017,

Yves Blein a déposé un amendement dans le cadre du projet de loi de finances afin d'exonérer ces cessions de l'impôt sur la plus-value. Cet amendement a été adopté.

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ

AMARIS continue de défendre, auprès du cabinet du ministre de l'Intérieur, la nécessité de renforcer la gestion de crise en associant les collectivités et de mieux relier cette thématique à la prévention des risques.

Sur le terrain, notre association a participé à l'expérimentation CoTRRIM (Contrat Territorial de Réponse aux Risques et aux effets potentiels des Menaces) menée de juillet 2015 à décembre 2016. Elle continue d'être associée à la généralisation de ce dispositif sur la zone Sud-Est. Cette généralisation, qui vient décliner au niveau des régions puis des départements le Contrat Général Interministériel, a été décidée par le Premier Ministre en décembre 2016. Le CoTRRIM est une démarche multi-acteurs visant à connaître les moyens de tous les acteurs concernés. Il ne se limite pas aux frontières des départements.

SITES ET SOLS POLLUÉS

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a publié un guide pour la mise en œuvre des secteurs d'information sur les sols (SIS). **AMARIS et ses adhérents ont participé au groupe de travail réuni pour la rédaction de ce support.**

Si ce guide s'adresse à toutes les collectivités, les territoires accueillant ou ayant accueillis des installations industrielles sont plus particulièrement concernés. Depuis 3 ans, AMARIS reste donc en alerte sur cette thématique ; elle est d'ailleurs représentée au sein du groupe d'experts sur les sites et sols pollués auprès du CSPRT.

COMITÉS DE PILOTAGE ET INSTANCES

En 2017, AMARIS a participé à :

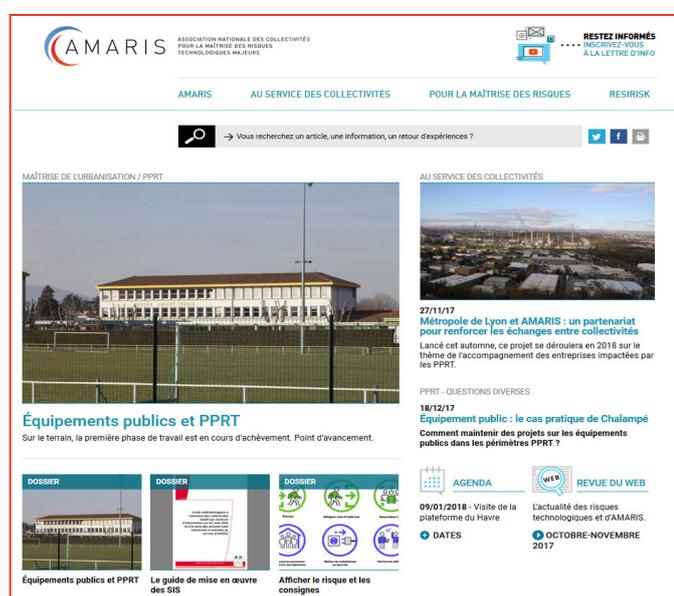
- > Instances de suivi PPRT (DGPR) : cette instance réunit les parties prenantes des PPRT (MEDEF, FNE, DGPR, AMARIS).
- > GT du groupe d'experts sur les sites et sols pollués auprès du CSPRT ;
- > Comité de pilotage des Assises nationales des risques technologiques
- > COPIL PACT-PARI : ce comité de pilotage, à l'initiative de la fédération Soliha (ex Pact) réunit la DGPR, des opérateurs qui assurent le suivi-animation des sites PARI, la FFB, la CAPEB, le CEREMA, l'Anah, le CEPRI, etc.
- > Partenaire de l'Appel des 30 ! L'Appel des 30! est mis en œuvre dans la Vallée de la Chimie de Lyon.

EXEMPLES D'INTERVENTIONS ET DE PARTICIPATIONS

- > Janvier - intervention Ecole urbaine de Sciences Po Paris
- > Janvier - COPIL réseau Ideal Connaissances
- > Janvier - participation au diagnostic du SPIRAL
- > Mars - intervention INSA
- > Mai - Réunion CoTRRIM SDIS
- > Juin - intervention à la Caisse des dépôts (métiers bancaires)
- > Juin - Club risques de la Métropole de Lyon
- > Septembre - Intervention colloque FNE
- > Septembre - Rencontre avec Caisse des dépôts et consignment Biodiversité
- > Octobre - participation au colloque du CEREMA sur la résilience urbaine
- > Octobre - intervention journée technique de l'IRMA sur les plans de mise à l'abri
- > Novembre - Intervention CCI Le Havre - Synerzip-LH
- > Décembre - Intervention au forum CNDC
- > Décembre - Conférence annuelle des CLI ANCCLI et ASN

Aux côtés de nos adhérents

AMARIS est aux côtés de ses adhérents pour défendre leurs intérêts, porter des propositions et leur apporter une aide dans la gestion des risques. C'est notre priorité.



INFORMER

AMARIS assure son activité d'information essentiellement via son site Internet et sa lettre d'information.

www.amaris-villes.org est le seul site délivrant une information à jour et régulière sur le thème des PPRT. Il est aussi bien consulté par les collectivités que par nos partenaires, les journalistes, les administrations, les fédérations d'industriels, etc.

L'effort rédactionnel que constitue la production régulière de contenus est un succès. Tout au long de l'année, une mise à jour hebdomadaire est réalisée. Cette action a consisté avant tout en un travail de veille sur les probléma-

tiques intéressant les collectivités, de collecte d'expériences et de rédaction d'articles.

Tous les deux mois, AMARIS envoie une lettre d'information qui a, avant tout, une fonction d'alerte sur des actualités ciblées. Cette lettre est désormais envoyée à 2785 personnes.

RENSEIGNER

L'association est sollicitée pour des demandes précises et nombreuses. La volonté d'AMARIS est d'être la plus réactive possible à vos besoins. Dans une logique de réseau, nous capitalisons sur l'expertise et les bonnes pratiques, les échanges et la collecte d'informations auprès de nos adhérents et partenaires, pour enrichir la qualité de nos réponses.

Ce service aux adhérents met en valeur le savoir faire d'AMARIS. **Il nous permet également d'identifier de nouvelles tendances dans les préoccupations et dans les besoins de nos adhérents** et de rester en contact avec le terrain.

Les 4 thèmes les plus fréquents sur lesquels vous nous avez interpellé :

- > Systèmes d'avance du crédit d'impôt
- > Mesures alternatives
- > Mise en place d'un dispositif d'accompagnement des travaux
- > Traitement des ERP publics



LES VISITES DE TERRAIN

Notre association accompagne également sur le terrain les collectivités qui le souhaitent.

Pour exemple, elle a organisé pour la deuxième année consécutive une visite de terrain pour une délégation venue de l'agglomération de Fort-de-France. En 2016, nous avons organisé des rencontres avec la Métropole de Lyon et la ville de Salaise-sur-Sanne. Cette année, nous avons été accueillis à Gonfreville-l'Orcher et Caux-Vallée de Seine.

Au programme de ces échanges 2017 : la mise en oeuvre des PPRT par les entreprises, les dispositifs d'accompagnement mis en place, les associations d'entreprises, les systèmes d'alerte développés, etc.

LES GROUPES DE TRAVAIL DES TECHNICIENS DES COLLECTIVITÉS

La volonté d'AMARIS est d'être la plus réactive possible pour répondre aux demandes techniques formulées auprès de l'association. Pour ce faire, elle anime au quotidien un réseau d'échanges parmi ses adhérents qui permet à chacun de rester connecté et d'être bien informé sur les pratiques de chacun.

En 2017, AMARIS a animé 3 groupes de travail :

- > un GT généraliste
- > un GT dédié au traitement des équipements publics en zone PPRT
- > un GT dédié au rôle des collectivités dans l'accompagnement des entreprises impactées.

> le GT généraliste

Deux réunions techniques ont été organisées en 2017. Ce groupe de travail est devenu un lieu d'échanges très riches où sont consolidées les propositions de l'association. C'est un atout pour l'association, pour ses adhérents et pour nos partenaires. L'ordre du jour est défini avec les techniciens des collectivités. Lors de chaque session, sont approfondies les questions qui émergent sur le terrain. AMARIS se charge ensuite de faire le lien avec la DGPR.

Les 2 rencontres

- 9 juin 2017 / Ordre jour : présentation du Résignuide, échanges sur la mise en oeuvre des PPRT, échanges sur la gestion de crise et PPRT.
- 17 novembre 2017 / Ordre jour : les dispositifs d'accompagnement des travaux.

> GT dédié au traitement des équipements publics en zone PPRT

Ce GT a été réuni à 3 reprises en 2017 : 30 mars, 30 juin et le 1^{er} décembre.

Les participants : des collectivités volontaires (Métropoles de Lyon et Rouen, La Rochelle, Salaise-sur-Sanne), la DGPR, la CDC et la DGSCGC.
Objectifs : identifier les problématiques à traiter et assurer le suivi de la mission confiée au CEREMA.

> GT rôle des collectivités et accompagnement des entreprises

Ce groupe d'échanges s'est réuni une première fois le 20 octobre.

Les participants : Brest Métropole, Communauté d'agglomération Caux-Vallée-de-Seine, Métropole de Lyon, MTES/DPGR, SYNERZIP-LH, UIC, Villes de Gonfreville-L'Orcher et de Salaise sur Sanne.

Objectif : ce GT fait partie du projet de coopération territoriale AMARIS-Métropole de Lyon. La Métropole de Lyon et AMARIS se sont associées pour conduire un travail de benchmark territorial en 2017 et 2018. Elles proposent notamment de renforcer les échanges entre collectivités via un cycle de rencontres et de visites de terrain et d'échanger avec les industriels dans le cadre de journées d'études.

Actions 2017

*Au cours de l'année 2017, les actions de l'association AMARIS visaient à **rendre possible la mise en œuvre opérationnelle** des PPRT dans les territoires : guide de référence, boîte à outils, rencontres PPRT, et lancement de deux nouveaux chantiers.*



> Le résiguide

En juin 2017, AMARIS et l'INERIS, avec le concours de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) du Ministère de la Transition écologique et Solidaire (MTES) et en collaboration avec l'Agence EDEL et le CEREMA, ont publié un Résiguide s'adressant

aux dirigeants des entreprises riveraines des établissements à haut risque, en zones bleues d'un PPRT, afin de leur proposer des pistes pour améliorer la sécurité de leurs salariés.

Cet ouvrage a été élaboré notamment dans le cadre du projet RESIRISK conçu en partenariat avec l'agence Edel sur les 4 sites pilotes : Salaise-sur-Sanne, Lyon Métropole, Bordeaux Métropole, Communauté urbaine d'Arras.

Fruit de nombreux partenariats, ce résiguide sert aujourd'hui de référence aux entreprises, collectivités et services de l'Etat. Il fournit des informations et des recommandations :

- > Un rappel des informations générales relatives aux risques technologiques ;
- > Des repères pour choisir les mesures adaptées à la définition d'une politique de prévention des risques industriels dans l'entreprise ;
- > Une démarche détaillée pour la mise en place de mesures avec des fiches techniques d'approfondissement à destination des bureaux d'études, etc.
- > Ce guide peut également donner des orientations, dans certaines limites, pour définir des mesures alternatives aux mesures foncières dans les zones rouges.

AMARIS remercie l'ensemble des relecteurs et partenaires qui se sont associés à la publication de cet ouvrage.

> Boîte à outils

A l'occasion de la parution du Résiguide, AMARIS a produit un exemple d'affiche de consignes et une série de pictogrammes libres de droits.



Évacuez



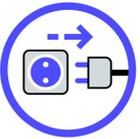
Réfugiez-vous à l'intérieur



Rassemblez-vous



Maintenez les personnes à l'intérieur des bâtiments



Mettez vos installations en sécurité



Vérifiez les effectifs

L'objectif de cette boîte à outils est d'aider les responsables d'entreprises dans la réalisation de leurs documents d'information de leurs salariés et visiteurs. L'affichage des risques est, en effet, une étape incontournable de la prévention des risques. C'est également une étape assez simple à mettre en œuvre.

L'objectif de cette boîte à outils est de les aider dans la réalisation de leurs documents en leur fournissant un exemple d'affiche adaptable à leur situation et des pictogrammes libres de droits.

> Rencontre PPRT à Fos-sur-Mer

AMARIS organise, dans chaque région, des rencontres sur les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) destinées aux élus et aux techniciens des collectivités concernées. Ces journées ont pour objectifs de fournir aux collectivités des outils, des avis d'experts (DGPR, CEREMA, Caisse des dépôts, INERIS) et des retours d'expériences sur la mise en œuvre des PPRT et de recueillir leurs besoins. **95 personnes ont participé à la rencontre organisée en partenariat avec le SPPPI PACA à Fos-sur-Mer.**

> Collectivités et PPRT - Traitement des équipements publics

De mars 2017 à juin 2018, AMARIS travaille sur cette problématique en partenariat avec le CEREMA, les Métropoles de Lyon et Rouen, les villes de La Rochelle et de Salaise-sur-Sanne, les services de l'État, la Caisse des Dépôt et le cabinet Lefèvre et Pelletier. **L'objectif est de fournir aux élus un outil d'aide à la décision.**

CONTEXTE - Dans les périmètres PPRT, les équipements publics sont nombreux et leurs fonctions sont très variées : stades, piscines, salles des fêtes, crèche, bâtiments techniques, déchetterie, stations d'épuration, etc.

Ils « cumulent » des caractéristiques qui ne facilitent pas leur traitement dans le cadre des PPRT. En effet, ils accueillent de nombreux usagers et notamment des populations vulnérables. La nature des activités est très diverse. Par exemple, elles sont ou non encadrées. Les usagers peuvent être réguliers ou non. Ces équipements sont généralement étroitement reliés à la vie municipale et à leur quartier d'implantation. Enfin, ils sont souvent difficile à déplacer pour des raisons foncières et financières.

LE PROJET

DURÉE : 2017-2018

ADHÉRENTS MOBILISÉS : Métropoles de Lyon et Rouen, La Rochelle, Salaise-sur-Sanne

OBJECTIFS : proposer une démarche graduée pour assurer la sécurité des personnes en partant des mesures minimales indispensables à mettre en œuvre.

RÉSULTATS ATTENDUS : un outil d'aide à la décision

LES PPRT - Des problèmes se posent non seulement dans les zones PPRT de mesures foncières mais aussi dans les zones de prescriptions de travaux. Avec l'ordonnance octobre 2015, la loi impose de mettre en œuvre des mesures pour protéger les salariés et les visiteurs, mais elle laisse le choix des actions à entreprendre. Il n'existe ni cadre méthodologique, ni financement. Jusqu'où les collectivités doivent-elles

Quelle que soit la zone où sont situés ces équipements, la responsabilité des élus pourrait être engagée au titre des pouvoirs de police du maire, de la réglementation ERP ou encore du code du travail. En cas d'accident et de litige, le maire devra, pouvoir démontrer qu'il a agi pour protéger les personnes (usagers et salariés). Sur le terrain, les questions sont donc nombreuses et l'absence de financement des mesures est problématique. Les adhérents AMARIS ont des questionnements sur leurs responsabilités juridiques, les mesures à mettre en œuvre (organisationnelles et/ou les travaux) et leur financement. **AMARIS a joué son rôle d'alerte pendant plusieurs années avant de lancer, en 2017, ce projet qui s'adosse sur des cas d'études, sur ses adhérents volontaires et des partenaires clés.**

LE PROJET - Au cours du premier semestre 2017, AMARIS a organisé deux séminaires afin de mettre en place un groupe de travail dédié et de dresser un état des lieux.

L'association a également retenu le CEREMA pour l'accompagner dans l'étude de 8 cas concrets (gymnase, groupe scolaire, collège, déchetterie, mairie, etc.) et dans la conception d'un outil d'aide à la décision à destination des collectivités. L'objectif est de proposer une démarche graduée pour assurer la sécurité des personnes en partant des mesures minimales indispensables à mettre en œuvre.

La sélection des 8 équipements à étudier prend en compte la diversité des situations : types d'usages, compétence communale ou intercommunale, les effets auxquels ils sont exposés, etc.

Les cas d'étude

- > Équipement sportif : gymnase de Salaise-sur-Sanne
- > Équipements scolaires : collège de Saint-Fons et groupe scolaire de Salaise-sur-Sanne
- > Équipements techniques : déchetterie de Rouen Métropole, station d'épuration de Saint-Fons
- > Bâtiment administratif recevant du public :

mairie de Feyzin

- > Équipement culturel : maison du peuple de Pierre-Bénite
- > Aire de gens du voyage : aire d'accueil de Rouen Métropole

Avant d'effectuer les visites, le CEREMA a collecté pour chaque équipement : les études de vulnérabilité, le plan synthétique de l'équipement avec identification des usages des espaces, la description des bâtiments, l'historique des travaux récents, le programme de travaux, l'ADAP, le bilan énergétique, les plans d'urgences, les PV de sécurité, les règlements intérieurs, les charges de fonctionnement. **Cette liste met en lumière le fait que, dans ce projet, le travail initié par les PPRT est intégré dans une réflexion beaucoup plus large.**

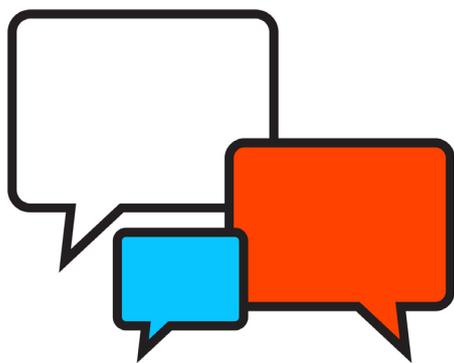
LA MÉTHODE - Depuis le mois de septembre, l'équipe pluridisciplinaire du CEREMA a visité les équipements. C'est une étape clé du projet. Chaque visite commence par un échange du CEREMA avec la collectivité (élu, techniciens en charge des risques, responsable bâtiment, DGS, etc.) et le gestionnaire de l'équipement.

Lors de la visite, le CEREMA s'appuie sur un outil : le carnet de pré-diagnostic. Élaboré sur le modèle des carnets pré-diagnostic GPI (gestion du patrimoine immobilier), il a été adapté pour intégrer les risques technologiques. Il est utilisé pour consigner l'ensemble des informations concernant l'équipement afin d'en dresser un tour d'horizon complet et synthétique. Une fois le carnet de pré-diagnostic rempli, il sera remis à la collectivité et servira de base aux échanges sur la définition d'une stratégie adaptée à l'équipement et à la collectivité.

> Collectivités et PPRT - Accompagnement des entreprises : quels rôles pour les collectivités ?

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES
IMPACTÉES PAR LES PPRT

QUEL(S) RÔLE(S) POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES ?



AMARIS
ASSOCIATION NATIONALE
DES COLLECTIVITÉS POUR LA MAÎTRISE
DES RISQUES TECHNOLOGIQUES MAJEURS

GRANDLYON
la métropole

LE PROJET

DURÉE : 2017-2018

ADHÉRENTS MOBILISÉS : Métropole de Lyon, Brest Métropole, Caux-Vallée-de-Seine, Gonfreville-L'Orcher, Salaise-sur-Sanne

OBJECTIFS : Renforcer les échanges par un cycle de rencontres et de visites de terrain. Préparer une restitution en vue des assises nationales des risques

RÉSULTATS ATTENDUS : Une communication directe lors des échanges et des supports de communication et d'information accessibles aux collectivités

Lancé cet automne, ce projet se déroulera tout au long de l'année 2018 sur le thème de l'accompagnement des entreprises impactées par les PPRT. Objectifs : mieux identifier les marges d'intervention des collectivités et les outiller en conséquence.

LE PARTENARIAT MÉTROPOLE DE LYON-AMARIS -

Dans le cadre du pacte métropolitain d'innovation qu'elle a conclu avec l'État, la Métropole de Lyon a proposé une action portant sur l'accompagnement des entreprises en périmètre PPRT. Le dispositif imaginé s'articule autour de plusieurs axes de travail dont le renforcement, au niveau national, des échanges sur les bonnes pratiques. La Métropole de Lyon a délibéré en septembre pour confier la mise en œuvre de cette coopération territoriale à l'association AMARIS.

LA PROBLÉMATIQUE - RESIRISK a permis de travailler sur des sites pilotes, d'expérimenter des démarches d'information des entreprises, de produire un guide, etc.

En revanche, les collectivités n'ont pas échangé entre elles sur leur positionnement en matière d'accompagnement. Cette question s'est accentuée avec l'ordonnance PPRT adoptée en octobre 2015.

Alors que la totalité des PPRT est en cours d'approbation sur le territoire national, les collectivités territoriales s'interrogent sur leur rôle et leur capacité à mettre en œuvre l'information et l'accompagnement des acteurs économiques en zones de risques. Si les règles sont claires pour les mesures foncières (liées à la compétence urbanisme des collectivités), les collectivités n'ont pas d'obligations directes dans l'application du PPRT aux entreprises.

Comment maintenir une dynamique économique sur ces territoires, conjuguer la protection des entreprises avec d'autres politiques publiques et assurer une bonne articulation avec les dispositifs de gestion de crise ? Quels outils ? Quels financements ? Quelle gouvernance ? Le projet de coopération territoriale

visé à répondre à ces questions en s'appuyant sur les expériences des collectivités, des industriels et de leurs partenaires.

LE PROJET - Cette démarche, qui se déroule sur une année, consiste à renforcer les échanges via un cycle de rencontres et de visites de terrain. **En proposant une scène nationale d'échanges, l'idée est de faire émerger des pistes d'actions, de capitaliser les pratiques et retours d'expériences** qui pourraient être portés par les collectivités et de les rendre communicables à l'ensemble des acteurs concernés.

Le travail a commencé le 20 octobre lors d'une rencontre où les collectivités présentes ont pu faire état de leurs situations, des actions déjà entreprises, des freins repérés en présence de la DGPR, d'une représentante de l'UIC, de l'association Synerzip-LH. La prochaine étape se déroule les 9 et 10 janvier au Havre. Cette visite de terrain est consacrée à l'approfondissement du rôle des acteurs sur la zone industrialo-portuaire et à la mise en œuvre des plans de mise à l'abri.

ILS SONT ASSOCIÉS À CE PROJET :

- > Brest Métropole : PPRT approuvé en 2017, environ 70 entreprises concernées dont 7-8 mesures foncières
- > Caisse des dépôts et consignations
- > Caux Vallée de Seine : PPRT approuvé en août 2014, environ 70 entreprises concernées sur la zone industrielle ainsi que des commerces en centre-ville
- > DGPR
- > Gonfreville l'Orcher - ZIP du Havre : PPRT approuvé en 2016, 200 entreprises dont 40 en zone de mesures foncières
- > Lyon Métropole - Vallée de la Chimie : PPRT approuvé en 2016, 1000 à 1500 entreprises concernées, 22 activités en mesures foncières
- > Salaise-sur-Sanne : PPRT approuvé en 2014, 52 ERP commerciaux en zone bleue
- > Synerzip-LH
- > Union des Industries Chimiques

